

## PIECES A FOURNIR POUR LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

- Les statuts de l'association signés par au minimum deux fondateurs ou dirigeants (comportant : circonscription territoriale, nom et siège social de l'association, clause anti-putsh = obligation de décision collégiale pour certains types de décisions : cela implique l'intervention d'un organe de décision d'au moins deux personnes, l'objet des statuts doit être exclusivement l'exercice public d'un culte, tenue d'une assemblée générale annuelle)
- Les nom, prénom(s), profession, domicile et nationalité des personnes qui, à un titre quelconque, sont chargées de son administration (NB : il ne s'agit pas de la liste des membres de l'association)
- Le budget prévisionnel de l'exercice en cours
- Les comptes annuels des trois derniers exercices clos ou, si l'association a été créée depuis moins de trois ans, les comptes des exercices clos depuis sa création. Si l'association n'a pas encore la durée d'existence nécessaire pour avoir produit un compte annuel, il est possible qu'il n'y ait pas de comptes annuels à transmettre.
- Toute justification tendant à établir que l'association réunit les conditions requises pour être qualifiée d'association cultuelle en application des articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905, en particulier le fait qu'elle ne réalise pas d'activité extérieure à son objet cultuel (sauf à titre accessoire et se rattachant directement à l'exercice du culte). En pratique, une association pourra ainsi, par exemple, fournir un ou plusieurs des documents suivants : la liste des biens meubles et immeubles, un PV d'Assemblée Générale, un rapport d'activité, un extrait du site internet..
- Liste d'au moins 7 personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse définie par les statuts de l'association (cf art 19 de la loi de 1905)
- La liste des lieux où est organisé habituellement l'exercice public du culte. Le cas échéant, une liste vide, ou un attestation d'état « néant ».
- Si l'association a indiqué être une union, la liste des associations membres.